

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

2018-058

**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le quatorze du mois de février à dix-huit heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois de février 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2018**  
**Séance du 14 février 2018**

**N° 17**  
**Objet : Désignation des délégués**  
**et suppléants au Syndicat Mixte**  
**de Défense des Berges de l'Asse**

**Est nommé secrétaire de séance : ESMIOL Gérard**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 14), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles (jusqu'au rapport n° 9), ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 23), HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SERRA Victor (jusqu'au rapport n° 21), SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Étaient suppléés :**

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
POULEAU Philippe a donné pouvoir à JUGY Daniel  
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean-Pierre

**Étaient représentés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à FLORES Sylvain  
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (à partir du rapport n° 15)  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à LEDEY Olivier  
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine  
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à PAUL Gilles  
SERRA Victor a donné pouvoir à ACCIAI Bruno (à partir du rapport n° 22)  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à BRUN Patricia  
VILLARD René a donné pouvoir à BERTRAND Philippe

**Étaient excusés :**

AILLAUD Sylvie  
BALIQUE François  
MAGAUD Marie José  
REINAUDO Patrick  
ROCHAT Jacques  
SFRECOLA Alain  
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 16/02/2018

Appréhension des articles F. l. n. n. n.

99\_DE-004-20067437-20180214-17\_14022018

**Monsieur Benoit CAZERES, rapporteur, expose ce qui suit :**

La Communauté d'Agglomération « Provence Alpes Agglomération » a été créée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par arrêté de Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Conformément à l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales, Provence Alpes Agglomération exerce la compétence GEMAPI au titre des compétences obligatoires, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Une délibération précisant les conditions d'exercice de la compétence a été proposée ce jour.

L'arrêté préfectoral n° n°2017-363-020 du 29 décembre 2017 porte modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone.

L'article L5216-7- IV bis, du code général des collectivités territoriales prévoit un mécanisme de représentation-substitution des communautés aux communes membres du syndicat pour la compétence GEMAPI.

La communauté d'agglomération Provence Alpes agglomération est donc substituée au sein du Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDBA) aux communes membres qui la compose.

La communauté d'agglomération se substituant aux communes, elle dispose d'un nombre de sièges égal au nombre dont disposaient les communes membres du syndicat avant la substitution, pour la compétence GEMAPI. Ce nombre est de 7 titulaires et 7 suppléants.

De plus, au terme de l'article L. 5711-1 du CGCT, le conseil communautaire peut choisir l'un de ses membres ou tout conseiller municipal d'une commune membre pour le représenter au comité syndical.

Il est proposé au conseil d'agglomération de désigner, conformément aux statuts du SMDBA, 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants au syndicat mixte.

Les candidatures sont présentées en séance :

**Titulaires :**

FLORES Sylvain  
 PAUL Gilles  
 NEBES Sandrine  
 MAGAUD Marie José  
 LEJOSNE Patrick  
 SUZOR Pierre  
 AILLAUD Jean-Pierre

**Suppléants :**

BLANC Francis  
 LAUGIER Christine  
 BIEBER Frédéric  
 MOSCIONI Louls  
 LUCAS Christophe  
 GATTO Pierre  
 MENS Jacques

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/02/2018

Appréciation agréée: E. lepine.com

99\_DE-004-200067437-20180214-17\_14 022018

En application de l'article 2121-21 du CGCT, une seule liste de candidats ayant été présentée pour les postes à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

Sont désignés pour représenter la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération au sein du Syndicat mixte de défense des berges de l'Asse les délégués suivants :

Titulaires :

FLORES Sylvain  
PAUL Gilles  
NEBES Sandrine  
MAGAUD Marie José  
LEJOSNE Patrick  
SUZOR Pierre  
AILLAUD Jean-Pierre

Suppléants :

BLANC Francis  
LAUGIER Christine  
BIEBER Frédéric  
MOSCIANI Louis  
LUCAS Christophe  
GATTO Pierre  
MENS Jacques

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/02/2018

Application article 8-1 de la loi n° 2015-1718

99\_DE-004-200067437-20180214-17\_14022018

